

Rapport d'activités 2022

Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche



Rapport d'activités 2022

De la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche

Mai 2023

Organisme gestionnaire : **Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche (SGGA)**
17 place du couvent - 07700 Saint-Remèze
Tel : 04 75 98 77 31 /fax : 04 75 98 67 64
info@gorgesdelardeche.fr
www.gorgesdelardeche.fr



Auteurs : Nicolas BAZIN, Romain FRANQUET, Olivier PEYRONEL, Bénédicte RAOUX.

Référencement proposé :

Franquet R. (Coord.) Rapport d'activités 2022 de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche. SGGA

Préambule

Conformément à l'article R 332-20 du Code de l'Environnement, le gestionnaire d'une Réserve naturelle nationale établit annuellement un rapport d'activités sur les actions conduites au cours de l'année écoulée. Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation devant le comité consultatif de la Réserve.

Ce rapport dresse donc le bilan des activités menées au sein de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche durant l'année 2022. Il ne reflète pas l'ensemble des toutes activités menées par le SGGA, gestionnaire d'autres espaces naturels riverains de la Réserve (vallée de l'Ibie, site Natura 2000, APPB, Site classé...) où d'autres actions sont menées.

Ce rapport d'activités s'appuie sur les nouvelles orientations proposées par le nouveau plan de gestion 2022-2031, validé en comité consultatif le 8 septembre 2022, dont les objectifs ont été mis en cohérence avec le Document Unique de Gestion (DOCUGE) des sites Natura 2000 des gorges de l'Ardèche et l'Espace naturel sensible (ENS) des gorges de l'Ardèche.

Durant ces dernières années, le SGGA s'est engagé à assurer, sous le contrôle du Préfet, dans le respect de la réglementation et de la convention fixant les modalités de gestion de la RNNGA et après avis du comité consultatif, les objectifs prioritaires à long terme, suivants :

- Préserver les habitats naturels et les espèces patrimoniales
- Accroître la biodiversité du site
- Améliorer les connaissances
- Maintenir et/ou restaurer les corridors biologiques favorables aux habitats et espèces présents dans la Réserve naturelle
- Maîtriser la fréquentation touristique et sportive de la Réserve naturelle
- Renaturer le site
- Assurer la vocation pédagogique et culturelle de la Réserve naturelle
- Renforcer et affirmer le caractère et l'identité « Réserve naturelle »
- Être à l'origine, orienter et favoriser les travaux de recherche scientifique dans la Réserve naturelle.

Sommaire

A.	CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL	6
1.	MILIEUX SOUTERRAINS	6
	CONTEXTE	6
	SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX CAVERNICOLES	6
	1.1.1. <i>Suivi des Chiroptères</i>	6
	GESTION OPERATIONNELLE	8
	1.1.2. <i>Développement d'un projet de cavité instrumentée</i>	8
	1.1.3. <i>Accompagnement technique et administratif des porteurs de projets d'exploration et/ou de désobstruction sur la prise en compte des enjeux patrimoniaux des cavités</i>	9
2.	MILIEUX FORESTIERS	9
	CONTEXTE	9
	GESTION OPERATIONNELLE	10
	2.1.0. <i>Favoriser la libre évolution dans les aménagements forestiers</i>	10
	2.1.1. <i>Sensibiliser les publics aux rôles de la forêt et aux modalités de gestion conservatoire</i>	11
3.	MILIEUX RUPESTRES	12
	CONTEXTE	12
	SUIVI DES RAPACES RUPESTRES	13
	3.1.0. <i>Aigles de Bonelli (Aquila fasciata)</i>	13
	3.1.1. <i>Vautour percnoptère</i>	15
	3.1.2. <i>Faucon pèlerin</i>	17
	3.1.3. <i>Grand-duc d'Europe</i>	17
	GESTION OPERATIONNELLE	19
	3.1.4. <i>Approvisionnement des placettes de nourrissage</i>	19
	3.1.5. <i>Prévention et sensibilisation sur les zones et périodes de quiétude</i>	20
	3.1.6. <i>Surveillance adaptée des sites de nidification de grands rapaces</i>	20
	3.1.7. <i>Améliorer les connaissances sur les sites d'escalade</i>	21
4.	MILIEUX AQUATIQUES ET RIVULAIRES	23
	CONTEXTE	23
	GESTION OPERATIONNELLE	23
	4.1.0. <i>Sensibilisation des usagers du domaine public fluvial à la préservation des espèces et des milieux aquatiques et rivulaires</i>	24
	4.1.1. <i>Gestion des Espèces exotiques envahissantes</i>	24
B.	AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE NATUREL	25
1.	INVENTAIRE BATHYNELLES : A LA RECHERCHE DES MICRO-CRUSTACES DES GROTTES	25
2.	AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES COLLEMBOLS DE LA RESERVE	25
C.	GESTION DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE ET SPORTIVE	26
1.	ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET	26
	DECLARATION D'INTENTION SPELEOLOGIQUE	26
	MANIFESTATIONS SPORTIVES	26
	GESTION ACTIVITES ESTIVALES	27
D.	ANIMATION, FORMATION ET COMMUNICATION	28
1.	APPEL A PROJET « ÉCOLE DANS LA NATURE, DECOUVERTE DE LA BIODIVERSITE ET EDUCATION EN SANTE-ENVIRONNEMENT »	29
2.	AUTRES ANIMATIONS PEDAGOGIQUES	29
3.	ANIMATIONS GRAND PUBLIC	29
4.	FORMATIONS	30

FORMATION CREPS	30
GUIDES LABELISES	30
5. OUTILS PEDAGOGIQUES	31
KITS PEDAGOGIQUES.....	31
6. COMMUNICATION.....	32
MEDIAS PUBLICS	32
AUTRES MEDIAS.....	32
LES OUTILS DU SGGA	33
E. DEROGATIONS, TRAVAUX ET POLICE	34
1. DEMANDES DE DEROGATION DE SURVOL	34
2. DEMANDES DE PRELEVEMENT ET CAPTURE.....	34
3. MISSIONS DE POLICE	34

A. Conservation du patrimoine naturel

1. Milieux souterrains

Contexte

La réserve regorge d'un patrimoine biologique, archéologique, géologique et karstologique exceptionnel en lien avec la grande richesse de cavités du territoire. C'est aussi un haut lieu de la pratique de la spéléologie sous toutes ses formes (commerciale, scientifique, en club, visite sauvage...) qui peuvent altérer le capital patrimonial de la réserve à long terme. Mieux connaître et maîtriser la fréquentation permet de limiter ces impacts pouvant être irrémédiables sur la fonctionnalité des milieux souterrains et leur capacité à maintenir des espèces à forte valeur patrimoniale (invertébrés dont certains endémiques, chiroptères...) encore mal connues du fait de l'ampleur du travail de connaissance à fournir.

Le gestionnaire doit intervenir sur plusieurs facteurs d'influence :

- La fréquentation des milieux souterrains souvent non-concertée ou déclarée, ne respectant pas la réglementation de la réserve et qui risque d'engendrer des impacts à long terme notamment dans des cavités à forts enjeux
- La méconnaissance du réseau karstique et des cavités dont l'amélioration des connaissances représente un travail plus que conséquent et qui ne permet pas à aujourd'hui d'identifier correctement les responsabilités de la réserve.

Suivi de l'Etat de conservation des milieux cavernicoles

Les dispositifs de suivis permettent d'évaluer à long terme, la bonne atteinte de l'état souhaité pour le milieu considéré. Le suivi des colonies de chauves-souris des gorges de l'Ardèche est une action récurrente chaque année, soutenue financièrement par le dispositifs commun Natura 2000 et ENS 07.

Objectif à long terme	Etat souhaité à long terme	Code action	Dispositif de suivis
Préserver la fonctionnalité des milieux souterrains et protéger le patrimoine culturel, géologique et biologique	État de conservation actuel des cavités maintenu Intégrité des colonies connues de chiroptères	CS.16	Suivi des colonies de chiroptères

1.1.1. Suivi des Chiroptères

Action pilotée par Johanne Chasson, chargée de mission N2000/ENS

Suivi réalisé par la LPO AuRA et le SGGA

Le suivi des populations de chiroptères des cavités majeures des gorges de l'Ardèche est réalisé chaque année à date fixe ou au cours de la période de temps déterminée comme la plus favorable au dénombrement. Les visites donnent lieu au dénombrement le plus précis possible des individus observés. Plusieurs méthodes sont utilisées :

- À l'unité dans le gîte lors du repos diurne,

- En sortie de gîte lors de l’envol au crépuscule
- Par estimation du nombre d’individus selon la surface occupée dans le cas de colonie.

L’identification est réalisée, sauf dans de rare situation, au rang d’espèce.

Liste des cavités majeures suivies en 2022 dans la RNNGA et périodes des visites (les cavités suivies hors de la Réserve ne sont pas mentionnées dans ce rapport) :

- **La Beaume des Cloches** : Le suivi de ce site est réalisé par la pose d’un piège photographie, et cible en particulier le Rhinolophe euryale. L’estimation du nombre d’individus se fait d’après les photographies prises. L’effectif maximum visible apparaît sur le cliché du 05 mai avec 400 à 420 individus (soit sensiblement plus que les années précédentes)
- **La Grotte du Lierre** : la visite de septembre 2022 illustre une fois de plus l’intérêt du site à cette période de l’année et l’extrême variabilité des effectifs des espèces recensées d’une année à l’autre. Un essaim de Murin de Capaccini (environ 100 individus) est présent et l’effectif, reste conséquent et conforme à la variabilité observée au cours des années passées.
- **Grotte du Cirque de la Madeleine et Grotte de la Dragonnière de Gaud (LPO) – reproduction** : Depuis 2018, le suivi à la grotte du Cirque de la Madeleine est réalisé en journée. En effet, il est apparu que cette façon de faire était plus appropriée, le dénombrement en sortie nocturne étant relativement malaisé à réaliser sur ce site. Pour 2022, le suivi des deux cavités a été effectué le 07 juin. A la grotte de la Dragonnière de Gaud, les effectifs pour cette année restent faibles en ce qui concerne le Murin de Capaccini (14 individus) mais s’avère particulièrement conséquent pour le Minioptère de Schreibers (2070). Concernant le Cirque de la Madeleine, uniquement des Rhinolophe euryales ont été observés (70 individus).
- **Grotte de Saint Marcel (SGGA) – hivernage**. La grotte de Saint-Marcel présente depuis de très nombreuses années un très fort enjeu spéléologique et touristique pour le département de l’Ardèche. La première information concernant les chiroptères date de 1946 et mentionne la présence du Rhinolophe euryale. Une colonie d’hivernage dont l’effectif est compris entre 300 et 1000 individus environ est présente jusqu’au début des années 1960. L’effectif total des chauves-souris relevé à la grotte de Saint Marcel en 2022 reste très satisfaisant et globalement conforme aux deux dernières années (augmentation du nombre d’individus). L’effet de la restauration des conditions d’accès à la grotte reste très perceptible sur les populations de chiroptères. Quatre espèces ont été observées : Rhinolophe euryale (44), Petit rhinolophe (45), Grand rhinolophe (30), Oreillard sp (2). Cette réponse très positive mérite d’être suivie dans les années à venir.

- **Gîte anthropophile de Gaud** : le 07 juin, la colonie de parturition était constituée de 43 femelles gestantes de Petit rhinolophe.

Annexe 1 : Suivi des gîtes majeurs à Chiroptères – Site Natura 2000 B1 « Basse Ardèche urgonienne » - Espace Naturel Sensible des gorges de l’Ardèche – année 2022, 17 p.

Gestion opérationnelle

Objectif à long terme	Objectif opérationnel	Code action	Action
Amélioration des connaissances fondamentales et appliqués	Améliorer et préciser les connaissances sur les habitats naturels de la réserve	EI.13	Développement d’un projet de cavité instrumentée
Préserver la fonctionnalité des milieux souterrains et protéger le patrimoine culturel, géologique et biologique	Connaître et maîtriser l’atteinte au milieu souterrain	SP.05	Accompagnement technique et administratif des porteurs de projets d’exploration et/ou de désobstruction sur la prise en compte des enjeux patrimoniaux des cavités

1.1.2. Développement d’un projet de cavité instrumentée

Action pilotée par Olivier Peyronel, garde-chargé de mission de la RNN gorges de l’Ardèche

Collaboration : Grotte de Saint Marcel, Association Nature Témoin, CDS07, Ecole des Mine d’Ales, IFREEMIS.

Cette action vise à mettre en place un pôle de recherche expérimentale dans une cavité de la Réserve naturelle nationale des gorges de l’Ardèche. Les objectifs de ce dispositif sont :

- Etudier les variations saisonnières et interannuelles des conditions microclimatiques, et comprendre leur incidence sur les facteurs biotiques et abiotiques
- Suivre l’évolution des conditions microclimatiques à long terme, afin de caractériser l’impact du changement climatique sur les milieux souterrains.

L’implantation de cette nouvelle station, permettra de générer un jeu de données complémentaire à celui produits au sein de la grotte Chauvet. Le développement de nouveaux projets d’équipement de cavités, permettrait à l’avenir, de renforcer les connaissances et hypothèses sur cette thématique.

Après échanges avec les partenaires et le conseil scientifique, le choix de la cavité s’est orienté vers la grotte de Saint-Marcel-d’Ardèche pour plusieurs raisons :

- Elle possède une valeur patrimoniale variée (chiroptères, matériel archéologique, spéléothèmes, spéléogènes...) et un réseau important (plus de 60km de galeries), assez représentatif de l’ensemble des cavités de la RNNGA.
- L’ampleur du réseau et la diversité des habitats et micro-habitats (substrats, hydrologie, proximité à la surface, apports exogènes de matière organique...) est très favorable pour la faune troglobie et stygobie.

- C'est également une cavité fréquentée, elle est en partie aménagée pour le tourisme et fait aussi l'objet d'une fréquentation par les pratiquants de la spéléologie qu'ils soient en clubs, encadrés ou non.
- Le contexte de la cavité est propice à la mise en place de programmes de recherche notamment pour permettre la caractérisation et l'évaluation des réponses biologiques aux évolutions abiotiques de la cavité (impact du changement climatique, pollutions, fréquentations humaines...). Plusieurs études ont déjà été mise en œuvre et notamment sur les conditions atmosphériques interne de la cavité.

En 2022, le projet a été partagé auprès des partenaires techniques. Le type d'appareil a été identifié. Un partenariat est en cours de construction pour permettre la conception du dispositif par l'association Nature Témoin et sa mise en place en 2023, si les conditions budgétaires sont réunies.

1.1.3. Accompagnement technique et administratif des porteurs de projets d'exploration et/ou de désobstruction sur la prise en compte des enjeux patrimoniaux des cavités

Cf chapitre C. Gestion de la fréquentation touristique et sportive

2. Milieux forestiers

Contexte

La forêt des gorges de l'Ardèche fait partie de la trame des vieilles forêts du département de l'Ardèche. Bien qu'il soit reconnu pour son ancienneté, ce massif forestier a longtemps été exploité par l'homme, dont les pratiques forestières (coupes à blanc de taillis) ont artificiellement structuré la forêt. L'objectif à long terme proposé par le plan de gestion 2022-2031 est de **maintenir et favoriser la fonctionnalité et l'intégrité écologique de la forêt des gorges de l'Ardèche**. La principale mesure de gestion consiste en la libre évolution de la forêt (non intervention), pour permettre aux processus écologiques de s'exprimer naturellement et ainsi garantir à long terme, une meilleure résilience de la forêt, face notamment aux changements climatiques.

L'objectif pour le gestionnaire est donc d'atteindre un bon état de conservation des habitats forestiers et des espèces qui les composent, afin qu'ils puissent exprimer toutes leurs potentialités écologiques (naturalité) dont dépendent les services écosystémiques (stockage de l'eau, du carbone, protection des sols...). La libre évolution est aujourd'hui considérée par les biologistes comme le modèle forestier le plus résistant face aux changements climatiques. En effet, la science démontre qu'une forêt non exploitée par l'homme, est plus résiliente qu'une forêt aménagée. Selon la recherche, c'est parce que les forêts exploitées abritent une moins grande diversité d'espèce.

L'atteinte de l'objectif à long terme nécessite d'intervenir sur un certain nombre de facteurs d'influence :

- L'exploitation forestière dans la réserve et à proximité, sur laquelle le gestionnaire peut agir, à travers une concertation lors de l'élaboration des plans d'aménagements forestiers, en collaboration avec les propriétaires et gestionnaires (communes, ONF, CRPF...).
- La méconnaissance des publics (usagers, propriétaires, exploitants...) sur la biodiversité et les dynamiques forestières, ainsi que des méthodes de gestion alternatives aux coupes rases, à travers un travail de médiation sur le patrimoine forestier et de valorisation de la libre évolution.
- Le déséquilibre de la grande faune sauvage constituant un point faible pour garantir une fonctionnalité optimale des écosystèmes forestiers, à travers l'étude des interactions et la concertation des acteurs.
- La gestion cynégétique, à travers l'amélioration des connaissances sur les pratiques et leurs effets, en identifiant de nouvelles opportunités de gestion en concertation avec les acteurs de la chasse sur le territoire, notamment en faveur du retour de la grande faune.

Gestion opérationnelle

Objectif à long terme	Objectif opérationnel	Code action	Action
Maintenir et favoriser la fonctionnalité et l'intégrité écologique de la forêt des gorges de l'Ardèche	Pérenniser le mode de gestion en libre évolution et encadrer les pratiques forestières	MS.02	Favoriser la libre évolution dans les aménagements forestiers
		CS.04	Sensibiliser les publics aux rôles de la forêt et aux modalités de gestion conservatoire

2.1.0. Favoriser la libre évolution dans les aménagements forestiers

Action suivie par Nicolas Bazin, conservateur adjoint et Romain Franquet, conservateur.

Collaboration : ONF 30

En vue de la révision des aménagements forestiers des communes de Saint Martin d'Ardèche (parcelles forestières dans le Gard), Aiguèze et Le Garn, une rencontre a eu lieu en octobre 2022 avec les agents de l'ONF 30, à Méjanès le Clap. La rencontre a permis d'échanger sur les orientations de gestion préconisées par le plan de gestion validée en comité consultatif, par le Conseil scientifique et par le CRSPN. La non intervention est préconisée sur les parcelles forestières communales incluses dans le périmètre de la réserve naturelle.

En périphérie de la Réserve, le SGGA préconise, plutôt que la coupe à blanc, la coupe forestière par balivage (sélection d'une tige par souche-cépée). Cette technique, validée par la Direction de l'Energie et du climat, dans le cadre du label Bas carbone rédigée par le Centre National des Propriétés Forestières (CNPF), permet à moyen terme la conversion d'un taillis simple (plusieurs rejets par souche) vers une futaie (un arbre par souche).

A défaut du maintien en libre évolution de la forêt, cette méthode est préconisée pour des projet de lutte contre le changement climatique, car permet de maintenir des arbres sur la

parcelle exploitée, dont la croissance stocke du carbone. Les bois issus de coupe rase de taillis sont à l'inverse génératrice de CO², dans la mesure où leurs usages sont essentiellement destinés au bois de chauffage. Le balivage permet en outre le maintien d'un couvert forestier (protection des sols, ombrage, préservation des continuités paysagères). Il est aussi plus favorable au maintien de la biodiversité que la coupe à blanc de taillis.

2.1.1. Sensibiliser les publics aux rôles de la forêt et aux modalités de gestion conservatoire

Action menée par Romain Franquet, conservateur, en collaboration avec Arnaud Reusser et Laurent Golliard, agents de l'ONF 07

A la demande des associations des amis de La bastide de Virac et de l'agenda 21 de Vallon Pont d'arc, les agents du SGGA et de l'ONF ont tenu une conférence sur le rôle et le fonctionnement de l'écosystème forestier, ainsi que sur les différentes modalités de gestion en fonction des objectifs recherchés (conservation, production...). La question des changements climatiques et des orientations de gestion de la forêt dans la Réserve ont ainsi été présentées.

3. Milieux rupestres

Contexte

Les milieux rupestres des gorges de l'Ardèche rassemblent l'ensemble des biotopes où la roche affleurante (falaises, escarpements, éboulis, vires, dalles...) offre un support de vie à des espèces particulièrement adaptées aux conditions difficiles rencontrées sur ces milieux (verticalité, température très élevées l'été, humidité très faible, absence de sol humique...)

Longtemps exempts de toute perturbation anthropique, les escarpements rocheux des gorges de l'Ardèche présentent un cortège d'espèces à forte valeur patrimoniale, (plantes rares et insectes associés, lichens, oiseaux). On compte notamment plusieurs espèces de rapaces rupestres protégés en France et en Europe dont l'état de conservation reste préoccupant, telles que l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère, le Hibou grand-duc, le Faucon pèlerin.

L'objectif à long terme proposé par le nouveau plan de gestion vise à **Préserver la fonctionnalité du milieu rupestre notamment aux profits d'espèces patrimoniales**, en garantissant la quiétude et la survie des rapaces rupestres et en contrôlant l'impact des pratiques anthropiques.

L'atteinte de l'objectif à long terme nécessite d'intervenir sur certains facteurs d'influences :

- Les ressources trophiques naturelles insuffisantes pour les espèces nécrophages (vautours). Le gestionnaire cherchera à trouver des alternatives viables impliquant d'avantage les acteurs locaux et le retour naturel de la grande faune afin de fournir une nécromasse suffisante.
- La méconnaissance des usagers sur la richesse, la vulnérabilité des milieux rupestres et les bons réflexes à adopter.
- La méconnaissance de la valeur des milieux rupestres de la réserve représentant un frein pour la conservation des habitats et des espèces de falaises, balmes, vires, pieds de falaises et affleurement rocheux.
- Le non-respect de la réglementation et les comportements à risques susceptibles d'occasionner un dérangement de la faune notamment pendant les périodes sensibles des rapaces (reproduction, élevages de jeunes), d'altérer l'intégrité des milieux et affecter les espèces autour des sites d'escalade et des cheminements prévus à cet effet.
- Une faible connaissance de l'impact des chèvres férales sur les cortèges floristiques à fort enjeu
- La neutralisation de la ligne électrique traversant les gorges représentant un potentiel danger pour l'avifaune.

Objectif à long terme	Etat souhaité à long terme	Code action	Dispositif de suivis
Préserver la fonctionnalité des milieux rupestres	Des habitats rupestres fonctionnels et en bon état de conservation ; Populations d'espèces patrimoniales stables voire croissantes sans intervention humaine ;	CS.06	Suivi annuel des espèces de rapaces rupestres patrimoniales

Suivi des rapaces rupestres

Action menée par Nicolas Bazin, conservateur adjoint, en collaboration avec Michel Mure et Florian Veau, LPO AuRA

3.1.0. Aigles de Bonelli (*Aquila fasciata*)

La Réserve naturelle compte deux, des trois couples présents dans le département de l'Ardèche depuis 2018. L'espèce comptait en France, 44 couples cantonnés en 2022 (données PNA Aigle de Bonelli, CEN Occitanie/DREAL Occitanie). Il s'agit de l'espèce de rapace la plus menacée en France dont le domaine de répartition se cantonne au pourtour méditerranéen. L'Aigle de Bonelli fait l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA), dont l'objectif est d'assurer le développement et la pérennité de la population française.

Plan National d'Actions Bonelli

Le Plan National d'Actions en faveur de l'Aigle de Bonelli (PNAAB) prévu sur 10 ans (2014-2023) fait l'état des connaissances acquises sur l'espèce et ses menaces, analyse les lacunes et propose un programme validé par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN), dont les principaux chapitres sont les suivants :

- Amélioration des connaissances,
- Actions de sauvegarde,
- Information et communication.

Depuis 2008, le SGGA est identifié au titre de plusieurs réseaux dans le cadre du Plan National d'Actions pour l'Aigle de Bonelli :

- Le Réseau des gestionnaires (Représentation de Réserve naturelle de France),
- Le Réseau des opérateurs.

En 2022, le SGGA a participé à 2 réunions techniques (2 par an), au cours desquelles les résultats des suivis et avancement des actions ont été partagés.

En Région Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL AURA, le Conseil Régional, les fonds NATURA 2000 (DTT-SGGA) et le Conseil Départemental du Gard (via le SGGA) cofinancent le PNAAB. L'ensemble des actions de suivis présenté ci-dessous s'inscrit dans le cadre du PNAAB.

Suivi de couples cantonnés et de la reproduction

Chaque année, le SGGA et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, réalisent le suivi annuel des couples présents dans les gorges, le suivi de la reproduction et procèdent au baguage des aiglons, nécessaires au suivi à long terme des individus.

Le suivi réalisé pour tous les sites occupés par un couple d'aigles consiste à s'assurer de la présence des oiseaux sur leur domaine vital tout au long de l'année (SGGA - LPO AURA). Il permet donc de connaître l'occupation des sites, de définir les périodes de disparition et de recrutement d'oiseaux, de récapituler les périodes de présence d'immatures erratiques et de suivre la reproduction des oiseaux. Des prospections sur des sites abandonnés ou potentiels complètent les données recueillies (LPO AURA).

Résultats 2022

En 2022, les deux couples ont connu un succès de la reproduction :

- Site 15 (amont) : ce sont les mêmes individus (à priori même femelle – non contrôlé ; même mâle de 20A) qui se sont reproduits. La femelle a pondu 1 œuf qui a éclos autour du 15/04. L'aiglon a été bagué à environ 40 jours puis s'est envolé entre 68 et 77 jours.
- Site 16 (aval) : le couple est formé de la jeune femelle catalane et du mâle de 5A (bague anodisée V9). La femelle a pondu un œuf qui a éclos entre le 01 et 06/04. L'aiglon a été bagué à environ 44 jours puis s'est envolé entre 68 et 77 jours.

Baguage des aiglons

Un programme national de baguage existe depuis le début des années 1990, réalisé depuis 2012 sous la responsabilité de Cécile Ponchon (CEN PACA). L'analyse des données effectuée par plusieurs chercheurs a apporté des informations très pertinentes sur le fonctionnement et la dynamique des populations et permettent d'évaluer les actions de conservation (traitement des lignes électriques).

Les aiglons sont équipés d'une bague anodisée, gravée d'un code alphanumérique (lisible de loin) et 1 bague métal du Muséum National d'Histoire Naturelle (lisible de près). Ils sont bagués par Michel Mure (LPO AURA) détenteur du permis de baguage validé par le CRBPO avec l'assistance de cordistes professionnels (agent du CREPS) et d'un garde de la RNNGA.

Site 15 : baguage le 24/05/22 d'un jeune mâle Bague MNHN PG et Bague Anodisées Violet PG "TR". Aucune trace de Trichomonas n'a été notée.

Site 16 : baguage le 18/05/22 d'une jeune femelle Bague MNHN PG et Bague Anodisée Violet PD "25". Aucune trace de Trichomonas n'a été notée.

Etude des domaines vitaux

Cette action s'inscrit dans le cadre du PNA Aigle de Bonelli. Elle vise à définir les territoires de vie des adultes cantonnés, sur lesquels seront ensuite identifiées les menaces et ressources alimentaires présentes sur ce territoire.

L'intégration de ces connaissances permet par la suite de définir d'éventuelles mesures de gestion et de conservation (ex : neutralisation de lignes électriques, renforcement de populations d'espèces proies) et de définir des cartographies de référence dans lesquelles certaines installations sont à proscrire (ex : parcs éolien ou photovoltaïque).

Le mâle du site 15 a été capturé et équipé le 23/11/2017 et le mâle du site 16 le 18/11/2020. La capture a été réalisée par l'équipe dédiée à la télémétrie dans le cadre du PNA en faveur de l'espèce en présence d'un agent assermenté et du conservateur de la Réserve naturelle des gorges de l'Ardèche.

La transmission des données s'effectue par système GSM (Global System for Mobile) et les données peuvent facilement être intégrées sous un logiciel SIG (Système d'Informations Géographiques). La présence d'un panneau solaire permet une recharge des batteries. Le packaging de la balise évite aux plumes de recouvrir les cellules photovoltaïques et l'aérodynamisme est optimale.

Les données collectées durant ce suivi télémétrique font l'objet d'une analyse selon la méthode des Kernels (méthode d'analyse spatiale des données enveloppant X % des localisations en fonction de la distance entre les points. Kernel 95 % est considéré comme le domaine vital, Kernel 50 % comme le territoire de reproduction) et la méthode du Polygone convexe minimum (MCP) afin de définir les domaines vitaux des individus équipés.

Site 15 :

Jusqu'à présent, par l'intermédiaire des observations visuelles accumulées durant plus de 15 ans, le domaine vital de ce couple était estimé à environ 70 km². L'analyse des données collectées par la méthode des Kernels atteint 211 km² (kernel 99%). Les informations acquises par la balise GPS ont fortement modifié la forme du domaine vital en faisant apparaître des secteurs très éloignés du site de reproduction insoupçonnés jusqu'à présent. Un rayon de 10km autour du site de reproduction est relativement régulier et la distance maximale enregistré est de 18 km. Une zone particulièrement étendue s'est dessinée au sud-sud-ouest dans les paysages agropastoraux méditerranéens du sud Ardèche et du nord Gard.

Site 16 :

Le domaine vital de cet individu est de 107 km² (K95%), proche de la moyenne française (m=114,2 +/- 57.5 km² pour 30 individus suivis sur au moins 365 jours). Il apparaît nettement une fréquentation régulière des garrigues des contres-forts rhodaniens du sud Ardèche et nord Gard. Le Kernel 99% est plus vaste (313 km²), il se dessine suite à des excursions régulières au nord vers la Dent-de-Rez et Saint-Montan (07), à l'est vers la vallée du Rhône (plaine de Saint-Just-d'Ardèche - 07 et plaine de Pierrelatte -26), au sud vers les gorges de la Cèze (Montclus-30), à l'ouest vers Orgnac-l'Aven -07.

Les informations acquises par la balise GPS identifient précisément des secteurs de recherche de proies éloignés du site de reproduction (+ de 10km) insoupçonnés jusqu'à présent. Un rayon de 10km autour du site de reproduction est relativement régulier et la distance maximale enregistré est de 25 km. La recherche de proies se situe principalement dans le canyon (espèces rupestres et de bord de rivière) et dans les paysages agropastoraux méditerranéens du sud Ardèche et du nord Gard.

3.1.1. Vautour percnoptère

Les populations de Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) diminuent toujours en Europe ce qui en fait une des espèces de rapace les plus menacées du continent.

En 2018, la population française de Vautour percnoptère est d'environ 90 couples dont 70 dans les Pyrénées et 20 dans le Sud-est. L'espèce fait l'objet d'un Plan National d'Actions afin de maintenir et développer les populations dans un état de conservation favorable.

Le SGGA s'est engagé activement, depuis les années 80, pour la conservation de l'espèce dans la Réserve naturelle et plus généralement sur le site Natura 2000 :

- Maintien des couples par l'aménagement et la construction de placettes d'alimentation, permettant l'accès aux ressources d'origine domestique (dépôt réglementaire d'animaux morts et déchets d'abattoir) et leur approvisionnement régulier,
- Suivi et surveillance des sites et des couples pour mieux appréhender la phénologie de la reproduction et les risques de dérangement,
- Amélioration des connaissances (cartographie des menaces, inventaire des anciens sites et des potentialités alimentaires),

- Sensibilisation des acteurs locaux (propriétaires, éleveurs, pratiquants de sports de nature, élus, scolaires...)
- Participation des agents du SGGA aux formations des diplômés d'Etat du CREPS sur la réglementation en espaces protégés et l'écologie des parois rocheuses.

Plan National d'actions V. percnoptère

Un 2^{ème} PNA a été établi sur 10 ans (2015-2024) en lien avec le caractère longévif de l'espèce. L'objectif principal du plan est la constitution d'un réseau de placettes d'équarrissage pour favoriser la productivité des couples et inciter le retour de couples sur les sites vacants. Le suivi des sites et des oiseaux reste primordial pour la connaissance de l'espèce et pour mieux appréhender les menaces.

Suivis des couples cantonnés et de la reproduction

En 2022, le suivi des oiseaux (SGGA et LPO) révèle la présence de 5 sites occupés sur le territoire des gorges de l'Ardèche.

Sur les 5 couples cantonnés, on constate 2 échecs de reproduction (1 à l'incubation l'autre après éclosion) et 1 jeune à l'envol pour chacun des 3 autres couples (soit 3 jeunes à l'envol en 2022).

Les premiers oiseaux ont été observés le 10 mars, date classique de retour de l'espèce qui s'étale généralement jusqu'au début du mois d'avril. La première couvaison a eu lieu début avril et la dernière le 29 avril. Un couple initialement cantonné sur le secteur du Rieussec a finalement décidé d'établir son nid sur le secteur de Baravon – Bois sauvage. Ce changement de dernière minute a très probablement mis en péril le succès de la reproduction avec un échec à l'incubation observé.

Opération de baguage des jeunes vautours

Un programme de baguage personnel est mené depuis 1997. Il est actuellement conduit à l'échelle nationale par Erick Kobierzycki. Cette opération est réalisée chaque année en Auvergne-Rhône-Alpes et est assurée par un ensemble de partenaires en Ardèche (LPO AuRA, SGGA, Club escalade locaux, CTFFME, CREPS).

Les jeunes vautours sont équipés d'une bague DARVIC, gravée d'un code alphanumérique (lisible de loin) et 1 bague métal du Muséum National d'Histoire Naturelle (lisible de près). Ils sont bagués par Florian Veau (LPO AURA) détenteur du permis de baguage validé par le CRBPO avec l'assistance de cordistes professionnels et d'un garde de la RNNGA.

Site 1 : 07K : 1 poussin, MNHN au tarse gauche CF 50716 et bague DARVIC : "CZ" au tarse droit.
Bagué le 22/07/2022

Site 2 : 07L : 1 poussin, MNHN au tarse gauche CF 50715 et bague DARVIC : "FI" au tarse droit.
Bagué le 19/07/2022

Site 3 : 07M : 1 poussin, MNHN au tarse droit CF 45722 et bague DARVIC : "6R" au tarse gauche.
Bagué le 25/07/2022

Etude des domaines vitaux Vautours percnoptère

- ➔ Avoir une meilleure compréhension de l'utilisation de l'espace dans le temps par les individus reproducteurs (domaine vital, utilisation des placettes alimentaires, exposition aux risques tels que les parcs éoliens et les lignes électriques, intoxications, etc.).
- ➔ Ces informations fondamentales sur l'espèce permettront de mieux la protéger (cohérence spatiale et temporelle des mesures de protection) et de mieux la préserver (ajustement fin des mesures de gestion).

Descriptif de l'action

Suite à l'échec des tentatives de capture de 2021, en accord avec les responsables du programme de baguage Vautour percnoptère et des suivis télémétriques vautours, une nouvelle stratégie de capture a été mise en œuvre au printemps 2022 dès le retour des individus sur leurs sites de reproduction. A savoir, s'appuyer sur le comportement territorial des oiseaux en utilisant une technique éprouvée avec succès pour pas mal d'autres espèces territoriales avec un leurre de Grand-duc naturalisé et un filet vertical.

Une nouvelle session de capture a été réalisée au mois de mars : 5 jours du 22 au 26. Deux sites ont été retenus. Les deux tentatives ont une nouvelle fois essuyé un échec !

3.1.2. Faucon pèlerin

Si le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) avait quasiment disparu durant les années 70, probablement après 1972, sa situation s'est nettement améliorée dans les gorges de l'Ardèche, comme sur l'ensemble du périmètre national. En effet dès 1997, le Faucon pèlerin était observé nichant à nouveau dans les falaises de la Réserve naturelle.

Depuis 2000, le suivi régulier réalisé par les agents de la Réserve, en partenariat avec la LPO, a permis d'identifier au moins quatre couples nicheurs et reproducteurs dans le secteur des gorges de l'Ardèche. Le partenariat entre le SGGGA et la LPO permet de croiser les données récoltées par les deux structures sur l'ensemble du territoire des gorges de l'Ardèche.

Suivis des couples cantonnés et de la reproduction

En 2022, le suivi des sites de reproduction du Faucon pèlerin a été réalisé entre le mois de février et le mois de juin. Cela représente près d'une centaine d'heures de prospection et d'observation par an. 3 sites ont été occupés en 2022 dans la Réserve naturelle. 3 autres sites de reproduction ont été observés sur des falaises hors de la RNN (Gras, Lagorce, Vallon Pont d'Arc).

Résultats 2022 : les 3 couples installés dans la Réserve ont réussi leur reproduction et produit 9 jeunes à l'envol.

3.1.3. Grand-duc d'Europe

Au 19ème siècle, le Grand-duc d'Europe était une espèce très largement répandue, même en plaine. Son aire de répartition s'est contractée rapidement au XXème siècle suite aux persécutions (destruction dont le piège à poteau, utilisation intensive de tous les espaces par l'agriculture) pour se restreindre aux régions accidentées. Depuis les années 1990, le Grand-duc d'Europe a recolonisé son ancienne aire de distribution, favorisée par la fin des destructions directes et la mise en place de mesures de protection de ses habitats. Cependant, l'espèce semble marquer le pas, comme la plupart des espèces faussement considérées

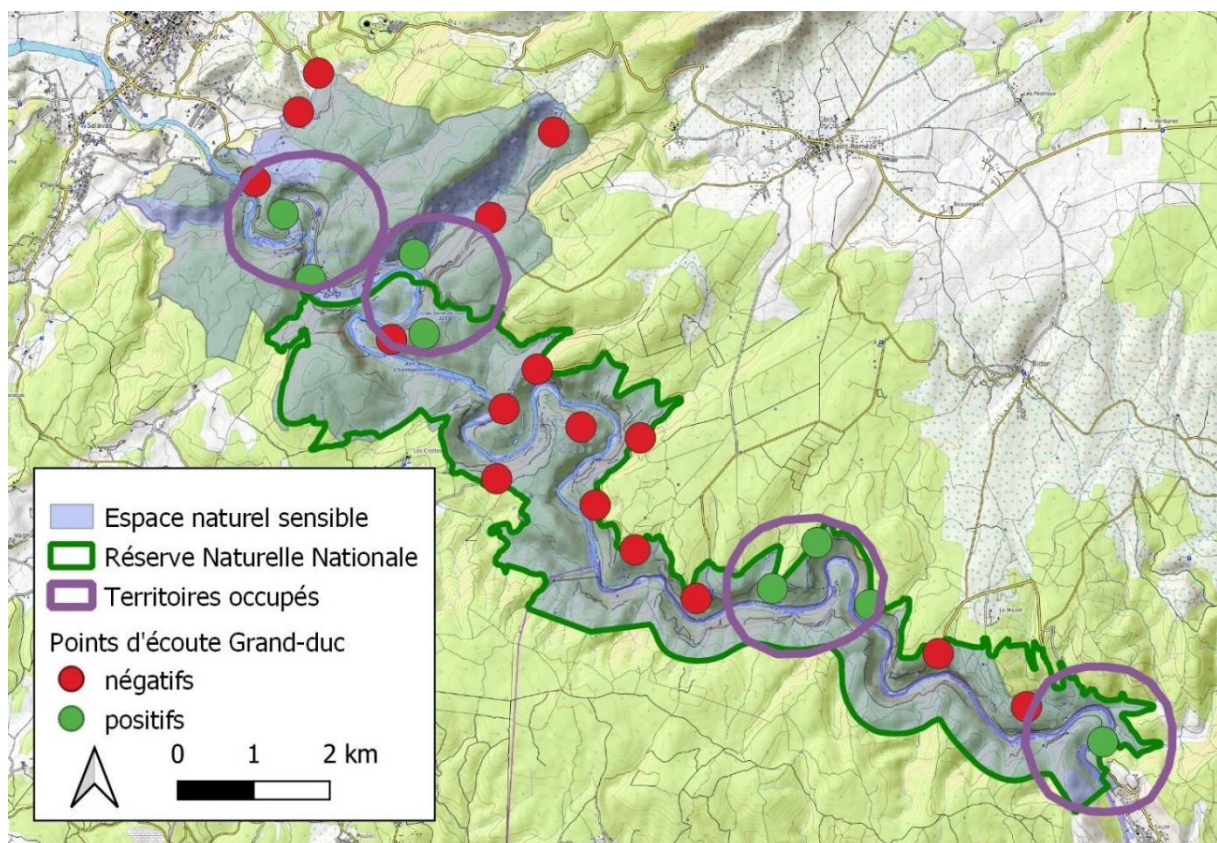
comme strictement rupestres, devant le faible attrait de nos forêts de plaine qui ne semblent pas aujourd'hui correspondre à ses exigences.

Malgré sa protection intégrale, les facteurs de mortalité anthropiques restent localement préoccupants : électrocutions et collisions avec les lignes à hautes tensions, collisions routières et clôtures, la déprise agricole qui limite la disponibilité en zones de chasse, les contaminations par des polluants comme le mercure et les dérangements directs liés à la fréquentation et aux activités touristiques dans les milieux rupestres qui conduisent à des abandons de nichées.

Résultats de l'étude :

Les résultats de l'étude 2007-2008 donnaient 4 territoires occupés pour cette période. L'inventaire des saisons de reproduction 2020/2021 et 2021/2022 permet d'arriver à cette même conclusion.

On peut noter toutefois : l'absence de contact certain en 2020/2021 sur le site central de la Réserve naturelle (secteur de la Cathédrale) alors qu'en 2021/2022, un couple y est contacté. L'écoute n'ayant eu lieu que sur 2 soirées, il est difficile de distinguer une réelle absence d'une baisse des chants (conditions météorologiques, faible interaction avec les autres sites réduisant l'activité vocale...).



Résultat des prospections Grand-duc d'Europe 2021/2022

Pour 2 sites (Cirque d'Estre et Grotte des Mammouths), les données indiquent des sites régulièrement occupés.

Pour le dernier, des modifications du territoire sont importantes : le couple qui occupait le fond du vallon du Tiourre n'est pas recontacté. Celui-ci ou un autre occupe désormais le cirque de l'Aiguille, en aval de l'embouchure du Tiourre. Les territoires de chasse adjacents du

plateau de Saint-Remèze sont certainement identiques pour ces deux sites, ce qui explique l'absence d'occupation simultanée. Des conditions interspécifiques (présence d'autres rapaces nicheurs tels que le Faucon pèlerin, le Vautour percnoptère ou le Vautour fauve en dortoir) ou anthropiques (exploration de cavité, fréquentation des falaises pour entraînement des services de secours ...) peuvent être des causes de déplacement d'un couple bien qu'aucune perturbation directe n'ait pu être constatée.

Malgré la densification de l'habitat forestier au sein de la Réserve naturelle, l'espèce est assez stable. La diversité des habitats et des proies est un facteur important d'adaptation de l'espèce aux conditions du milieu (ainsi, le Geai des chênes et le Pigeon ramier sont en secteur forestier des proies abondantes qui peuvent remplacer les proies plus communément capturées en milieu ouvert – lapin, hérisson...). Sa capacité à chasser à distance du nid lui permet également d'aller chercher à l'extérieur de l'ENS les ressources nécessaires à sa nidification.

On peut noter la présence importante de chèvres férales sur environ deux tiers de l'ENS. A défaut d'ongulés rupestres (Bouquetin, Chamois), ces chèvres ont une forte action d'ouverture des milieux rocheux, et peuvent permettre le maintien de quelques espèces proies telle que le lièvre, la perdrix rouge... et fournissent des habitats ouverts pour la chasse de divers oiseaux (turdidés...) et de petits (écureuils, rats noirs...) ou jeunes mammifères (renardeaux ...).

Gestion opérationnelle

Objectif à long terme	Objectif opérationnel	Code action	Actions
Préserver la fonctionnalité des milieux rupestres	Garantir la survie et le développement des populations d'oiseaux rupestres	MS.06	Approvisionnement régulier et entretien des placettes de nourrissage en faveur des espèces nécrophages
	Garantir la quiétude des oiseaux rupestres	MS.08	Prévention et sensibilisation sur les zones et période de quiétude et diffusion de la connaissance
		CS.08	Surveillance adaptée des sites de nidification de grands rapaces
	Evaluer et minimiser les atteintes aux milieux rupestres	CS.09	Améliorer les connaissances sur les sites d'escalade

3.1.4. Approvisionnement des placettes de nourrissage

Action menée par Nicolas Bazin, conservateur adjoint, et François Veyrier, garde technicien

Chaque année les agents du SGGGA effectuent l'entretien (nettoyage, débroussaillage...) et l'approvisionnement des 2 placettes de nourrissages (Saint-Remèze et Bidon) en faveur des Vautour percnoptère (entre 8 et 10 tonnes par an de déchets de boucherie). Un dispositif de suivi photographique (piège photo) permet l'identification des individus présents sur le territoire (lecture de bagues). Les lectures de bagues faites par le dispositif de piège photo sur placette a permis de détecter 23 oiseaux de différentes classes d'âge (16 adultes et 7 immatures). Les observations d'individus en erratisme, confirment l'attractivité du territoire des gorges pour l'espèce.

Ce suivi renseigne également sur l'état d'avancement de la reproduction et de l'élevage des jeunes. Parallèlement, la LPO assure la gestion de 7 placettes de nourrissage, dont 5 spécifiquement dédiées à l'équarrissage d'animaux d'élevages locaux.

3.1.5. Prévention et sensibilisation sur les zones et périodes de quiétude

Action menée par Nicolas Bazin, conservateur adjoint, et Johanne Chasson, chargée de mission N2000 et ENS

Afin de garantir la tranquillité nécessaire aux oiseaux rupestres en période de reproduction (de l'installation du couple jusqu'à l'émancipation des jeunes) des zones de quiétude sont chaque année, depuis 1998, mises en place sur le territoire des gorges de l'Ardèche.

Pour les deux espèces de rapaces les plus vulnérables, ces zones de quiétude sont cartographiées sur la base des zones de sensibilité majeure (ZSM) produites par les PNAs Aigle de Bonelli et Vautour percnoptère et adaptées à la topographie et aux éléments structuraux du territoire des gorges (routes, ligne de crêtes etc...). Ces cartographies sont produites dans le but d'informer les usagers, pratiquants d'activités terrestres, de la présence d'oiseaux rupestres et des secteurs ou certaines pratiques sont à proscrire, soit du fait de leur trop grande proximité avec l'aire de reproduction en falaise (activités sur corde en falaise), ou liées aux nuisances sonores trop importantes qu'elles produisent (survol, chasse, foresterie, manifestation...).

2022, ces cartes ont été réactualisées 3 fois dans l'année, au regard de l'installation successive des 3 espèces concernées (Bonelli, Percnoptère et Faucon pèlerin). Elles ont été adressées par mail à une liste d'acteurs locaux (une cinquantaine de personnes), identifiés au regard de leurs activités dans les gorges.

En 2020, des panneaux signalétiques ont été mis en place sur les sentiers pénétrant dans les zones de quiétude, pour informer les usagers des consignes à observer au sein de ces entités.

Suite au constat fréquent de survol par des drones ou des ULM non conforme à la réglementation, des pictogrammes ont été ajoutés sur les panneaux réglementaires de la Réserve. En outre, une cartographie spécifique a été produite en 2022 pour communiquer auprès des professionnels du secteur afin d'engager une concertation sur l'adaptation des parcours de vol touristiques. Cette carte sert également de référence lors des demandes de dérogations de survol dans la Réserve naturelle (ex : drone).

3.1.6. Surveillance adaptée des sites de nidification de grands rapaces

Action menée par l'équipe de garderie en collaboration avec les agents de l'OFB et de la LPO AuRA

Outre les missions de garderie habituelles, les activités du suivi ont permis aux agents de la Réserve de constater de multiples sources de dérangement des rapaces au cours de ces deux dernières années (activité de photographie nature, survol, activités en falaises, survol, chasse, randonnée, fréquentation estivale forte...)

Le non-respect des zones de quiétude et de la réglementation spécifique à certaines pratiques entraîne des dérangements pouvant causer des échecs de reproduction.

Les sources de pressions étant multiples dans les gorges de l'Ardèche, le gestionnaire encourage chaque usager (particulier ou professionnel) à considérer l'effet cumulatif de chacune de ces activités, lors de rencontres et d'échanges sur le terrain.

3.1.7. Améliorer les connaissances sur les sites d'escalade

Contexte

Les milieux rupestres sont des milieux à haute valeur patrimoniale, leur caractère vertical les a protégés des dégradations anthropiques et a permis de les maintenir dans un bon état de conservation jusqu'à aujourd'hui.

Le secteur des gorges de l'Ardèche et plus globalement tout le sud Ardèche constitue un haut lieu français de l'escalade. Les pratiquants (locaux et touristes) sont nombreux et il existe 11 sites répertoriés dans le topo-guide CT - FFME sur le périmètre de la réserve naturelle. Les premiers équipements dans les Gorges datent des années 1970 et sont d'un niveau assez élevé pour la plupart de grandes voies.

La création de la réserve naturelle nationale en 1980 a permis d'encadrer le développement de la pratique sur le territoire des gorges. Un arrêté inter-préfectoral fixe notamment les sites ouverts à l'escalade, le nombre de voies et prévoit les secteurs interdits en période de nidification d'espèces protégées. Il définit également les modalités de développement de l'activité (équipement de nouvelle voie) au sein des sites autorisés à la pratique.

Le préalable de toute réflexion sur un projet d'équipement repose sur la connaissance des enjeux environnementaux. Si certains groupes sont bien connus et suivis (rapaces et chiroptères) il apparaît aujourd'hui un manque de données pour certains groupes taxonomiques typiques des milieux rupestres, les lichens, la flore, les bryophytes etc...

Etude des lichens rupestres sur le site du Rocher des Abeillères

Action suivie par Olivier Peyronel, chargé de mission et collaboration avec Corinne Bauvet et Alain Ladet de la FRAPNA07

Le site du Rocher des Abeillères est autorisé à la pratique de l'escalade par l'arrêté inter-préfectoral n°07-201604-21-014 du 21 avril 2016.

L'annexe 2 de l'arrêté inter-préfectoral où sont listés les sites d'escalades autorisés à la pratique de l'escalade, signale pour le site du Rocher des Abeillères une grande voie partiellement équipée où seule la pratique dite « terrain d'aventure » est autorisée.



Localisation du site d'étude et photo du Rocher des Abeillères © Corinne Bauvet et Alain Ladet

Résultats

106 lichens ont été recensés lors de l'inventaire sur le Rocher des Abeillères. Parmi ceux-ci, un est « nouveau » pour le département de l'Ardèche et la Région Rhône-Alpes-Auvergne. Seize-peuplements saxicoles calcicoles ont été mis en évidence.

14 taxons patrimoniaux ont été trouvés, dont 4 d'intérêt international et 2 d'intérêt national. Parmi ceux-ci, 2 sont considérés « au bord de l'extinction », 3 « en danger », 1 « vulnérable » et 8 sont « potentiellement menacés » d'après la liste rouge du Catalogue des lichens de France (ROUX et coll., 2020).

Ces résultats démontrent une nouvelle fois (BAUVET et LADET, 2022), l'intérêt des falaises des gorges de l'Ardèche pour la flore lichénique et notamment la flore patrimoniale d'où l'importance de conserver ces habitats d'une grande richesse.

Au regard de cette étude, il semble indispensable de prendre en compte les enjeux lichens dans la gestion du site. Cela implique de laisser les secteurs prospectés en l'état, sans aménagement supplémentaire. Il est important également d'éviter les interventions sur la végétation (coupes, éclaircies, élagage) en pied de paroi notamment, afin d'empêcher les modifications du milieu qui pourraient nuire aux espèces patrimoniales présentes.

En cas de réflexion sur de nouveaux projets d'équipement une évaluation des enjeux lichens devrait être réalisée, sachant que le SGGA a mis en place une grille d'évaluation permettant d'apprécier l'intérêt biologique et patrimonial des parois rocheuses et, le cas échéant, de pouvoir se prononcer de manière objective lors de nouveaux projets d'équipements.

Perspectives

Cette étude a permis de montrer la grande richesse du site du Rocher des Abeillères par la présence de nombreuses espèces patrimoniales sur un espace relativement restreint à l'échelle des Gorges. Cependant, la RNNGA présente un fort potentiel pour de nouvelles découvertes.

Actuellement, 150 taxons saxicoles sont connus dans les Gorges de l'Ardèche. A titre de comparaison, ROUX et GUEIDAN (2002) ont recensé 185 taxons saxicoles calcicoles dans le massif de la Sainte-Baume. Dans le secteur de Païolive, au sud-ouest du département de l'Ardèche, 153 lichens saxicoles ont été trouvés (BAUVET, 2008 et 2014 et données personnelles).

Par conséquent, il reste d'autres espèces de lichens saxicoles à découvrir dans les gorges de l'Ardèche, et même sur le site du Rocher des Abeillères, des secteurs n'ayant pas été prospectés faute de temps et d'accessibilité.

Des compléments d'inventaire sur la réserve permettraient certainement d'améliorer les connaissances des lichens saxicoles sur ce territoire, au niveau de la liste d'espèces mais aussi du statut des espèces patrimoniales et de leur répartition.

4. Milieux aquatiques et rivulaires

Contexte

La rivière et ses milieux adjacents (ripisylves, pelouses psammophiles, plages de galets...) ont été intégrés fin 2018 à la Réserve naturelle des gorges de l'Ardèche (cf décret du 8 novembre 2018, redéfinissant le périmètre de la RNNGA et sa réglementation). Cet hydrosystème présente une originalité fonctionnelle très dynamique (crues, étiage marqué, transport sédimentaire important...), appuyée par la présence d'espèces patrimoniales, telles que l'Apron du Rhône (PNA), l'Alose feinte du Rhône, la Loutre, le Castor, et de multiples espèces de libellules dont certaines faisant l'objet d'un PNA.

L'objectif à long terme proposé pour le nouveau plan de gestion, vise à **Favoriser l'amélioration de la fonctionnalité de la rivière et des milieux rivulaires**. Il se décompose selon les axes suivants :

- ⇒ *Connaître et prévenir l'impact des pratiques*
- ⇒ *Surveiller la qualité de l'eau*
- ⇒ *Maintenir les accumulations sableuses rivulaires en faveur des pelouses psammophiles*
- ⇒ *Intégrer les enjeux de conservation liés à la fonctionnalité de la rivière dans la gestion du bassin versant*

Le gestionnaire doit intervenir sur plusieurs facteurs d'influence afin de parvenir aux objectifs fixés :

- La méconnaissance et/ou le non-respect des enjeux liés aux milieux rivulaires par les usagers dont les pratiques peuvent être impactantes, par le biais d'une communication adaptée aux multiples acteurs et usagers.
- La fréquentation estivale qui devra faire l'objet d'un suivi, d'études d'impacts (cf FC II connaissance OPVI.3) et de mesures de gestion pour la maîtriser le cas échéant (cf Action SP.07 relative à la mise en place d'une réglementation sur les pratiques sportives dans la RNN, FC I Ancrage OP V.3)
- La manque de connaissance sur la qualité de l'eau et sur l'état de conservation des habitats et espèces.
- La fermeture naturelle des habitats patrimoniaux ouverts (pelouses psammophiles) par la maîtrise de la végétation.
- Le développement d'espèces exotiques végétales à travers des actions de contrôle.

Gestion opérationnelle

Objectif à long terme	Objectif opérationnel	Code action	Action
Favoriser l'amélioration de la fonctionnalité de la rivière et des milieux rivulaires	Connaître et prévenir l'impact des pratiques	MS.10	Sensibilisation des usagers du domaine public fluvial à la préservation des espèces et des milieux aquatiques et rivulaires
	Préserver les habitats rivulaires	IP.03	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes végétales

4.1.0. Sensibilisation des usagers du domaine public fluvial à la préservation des espèces et des milieux aquatiques et rivulaires

Durant la période estivale, de multiples patrouilles des écogardes et des gardes de la RNN ont été effectuées sur la rivière ou sur les secteurs fréquentés pour la baignade (bivouacs, rocher de la PASTIÈRE, le Louby, Sauze...). Ces interventions permettent d'aller à la rencontre du public qui descend la rivière en canoé ou fréquente ses abords ; l'occasion de sensibiliser les usagers à la richesse des habitats naturels liés à la rivière et à la présence des espèces patrimoniales sensibles.

Le projet de signalétiques de la RNN viendra conforter en 2023 l'apport d'information sur les bonnes pratiques à observer sur la rivière.

4.1.1. Gestion des Espèces exotiques envahissantes

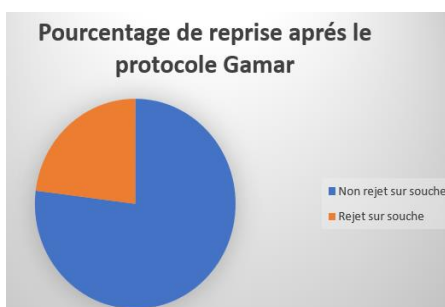
Action conduite par Olivier Peyronel, garde-chargé de mission

Partenaires : Association des Volontaires pour la Nature, confrérie des bateliers

En, 2022, la lutte contre les EEEv s'est portée essentiellement sur l'arrache de l'Ailante, sur le site de la montagne de sable.

L'opération s'est déroulée fin mai-début juin en collaboration avec l'association Les Volontaires Pour la Nature (VPN) pour l'arrachage et la confrérie des bateliers de l'Ardèche pour l'évacuation des rémanents. Le chantier s'est étalé sur dix jours au cours desquels les VPN ont arraché l'ensemble des repousses annuelles soit **1673 tiges**.

Sur le bivouac de Gaud, le SGGA a mis en œuvre en 2021, une méthode visant à tuer les plants par l'emploi d'une solution aqueuse brevetée par le bureau d'étude ardéchois, GAMAR. Cette solution 100% naturelle, est respectueuse de l'environnement, sans rémanence ou diffusion dans les sols.



Le résultat observé en 2022 est très positif : en un seul passage 77% des arbres traités n'ont pas rejeté. Les rejets observés sur les 23% restants, ont été fortement abrutis par les chèvres et n'ont pas pu refaire de feuilles. Un second comptage au printemps prochain permettra de voir si ces 23% sont toujours vivants ou non.



B. Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel

Contexte

Si certains groupes taxonomiques sont relativement bien connus, d'autres n'ont pas ou peu été étudiés. C'est le cas des Champignons mais également des Coléoptères, des Orthoptères, des Lépidoptères ou des Macro-invertébrés, par exemple. Leurs inventaires ou compléments d'inventaires sont nécessaires dans le cadre de celui plus global de la réserve naturelle. Ils devraient nous permettre de tendre vers la connaissance de la totalité de la biodiversité du site et de mieux comprendre sa fonctionnalité.

Par ailleurs, les récents inventaires, en particulier celui des Lichens, des Bryophytes ou des invertébrés, comme les Mollusques, les Coléoptères saproxyliques, les Hyménoptères, les Odonates et les Syrphes laissent entrevoir la richesse insoupçonnée des gorges de l'Ardèche.

Le maintien et la protection des milieux et des espèces à valeur patrimoniale dépendent d'une meilleure connaissance de leur localisation dans la réserve. L'inventaire et la cartographie de ces espèces, n'ayant fait l'objet que d'observations (ou recherches) ponctuelles, devront donc être poursuivis et renforcés.

La récente cartographie des habitats naturels de la réserve montre la diversité de ces habitats, mais également la difficulté de déterminer précisément certains d'entre eux, pourtant indispensable à la mise en place d'une gestion adaptée. Un travail important reste donc à venir concernant les habitats et espèces du nouveau périmètre de la réserve et du périmètre de protection de la réserve.

1. Inventaire Bathynelles : A la recherche des micro-crustacés des grottes

Suite à une sollicitation du Docteur Philippe Leclerc, une étude visant à améliorer les connaissances sur la présence et la répartition d'un groupe de micro-crustacé méconnu sur le territoire a été lancée courant 2022. Les Bathynelles, mesurant moins d'un millimètre, s'observent dans les sédiments des points d'eau du milieu souterrain et dans les sédiments au bord des rivières. Quatre cavités ont été échantillonnées en 2022 (La grotte de Saint Marcel d'Ardèche, l'évent de Foussoubie, la Dragonnière de Gaud et la grotte Deloly). Les résultats sont très encourageants, **51 individus appartenant au moins à 3 espèces différentes ont été récoltés.**



Bathynelle (photo P. Leclerc)

Pour la détermination les échantillons sont envoyés au Docteur Ana Camaro de l'université de Madrid.

2. Amélioration des connaissances sur les collemboles de la réserve

En collaboration avec l'université Paul Valéry / CNRS de Montpellier et l'Université AgroParistech / INRAE, deux projets visant l'amélioration des connaissances des collemboles de la réserve ont été menés. Ces travaux auront permis de recenser **84 taxons** (genre ou espèce) de collemboles, encore de nombreuses espèces sont à découvrir.

C. Gestion de la fréquentation touristique et sportive

1. Accompagnement des porteurs de projet

Déclaration d'intention spéléologique

Conformément à l'arrêté inter préfectoral n°ARR-07-2016-04-21-014 du 21 avril 2016, relatif à la pratique de la spéléologie et de l'escalade dans la Réserve naturelle, plusieurs dossiers ont été déposés en 2022.

Trois déclarations d'intentions ont été adressées au SGGA, directement ou par l'intermédiaire du CDS07. Le tableau ci-dessous en présente le détail.

déclarant	date	durée	secteur	objectifs
Jean Pierre BAUDU, Plongée Sout'	01/02/2022	jusqu'au 31 décembre 2022	Event de Guigonne, source du platane, source du castor, source de l'écluse et du bateau, source du platane	exploration et prises de photos Suivis hydrologiques et biologiques (pose/relève de sondes, profil de conductivité et de température, inventaire photo de la faune stygobie, dans le cadre de l'étude hydrologique des mines de Saint-Etienne.
Jean-Jacques AUDOUARD, Président du Montélimar Archéo Spéléo Club (MASC)	15/02/2022	1 journée en février	grotte de la Cocotte	faire découvrir, par une sortie photos, la cavité aux nouveaux membres du club par petits groupes, sur une journée (environ 15 pers)
Didier Lanthelme, Président du Groupe Spéléologique de la Basse Ardèche (GSBA)	18/02/2022	jusqu'au 31 décembre 2022	rive gauche : zones R, N, A, MA, SM, rive droite : zones F, C, D, G, T, B	prospection de surface, inventaire et topographie, reconnaissances de nouveaux conduits

Tableau 1 : Déclarations d'intention spéléologique 2022

Manifestations sportives

En 2022, deux manifestations sportives ont eu lieu dans la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche

- Le trail des gorges (mai 2022)
- Le marathon des gorges (Novembre 2022)

Ces épreuves ont fait l'objet de multiples échanges avec les organisateurs notamment pour vérifier la compatibilité des tracés avec les enjeux présents sur le site et définir des modalités pratiques visant à réduire un maximum l'empreinte de ces épreuves (Evaluation d'incidence N2000). En amont des épreuves, des informations sur la sensibilité du patrimoine naturel et la présence d'espaces naturels protégés ont été diffusées auprès des compétiteurs, par les organisateurs en collaboration avec le SGGA (communication à l'inscription, site internet règlement de course, communication Facebook...)

Pour renforcer la médiation auprès des compétiteurs et du public sur place, Les agents du SGGA ont proposé la tenue d'un stand d'information et la mise en place de l'exposition itinérante sur le patrimoine naturel des gorges de l'Ardèche. De plus l'organisateur du trail des gorges, a mis en place des zones de silence permettant aux coureurs de localiser les secteurs de vie des rapaces rupestres présents dans les gorges.

Concernant le Marathon des gorges, une autorisation préfectorale de survol a été accordée pour filmer l'épreuve (avis favorable conseil scientifique et comité consultatif restreint). Le travail en amont avec la société de production et la présence des gardes de la réserve ont permis de réaliser les images, sans incidence sur la faune. Une communication environnementale a été incluse au reportage, diffusé à l'échelle nationale. En outre, des

images des gorges ont été tournée hors compétition pour alimenter la banque de données d'images du SGGGA, dans la perspective de fournir à d'autres porteurs de projet des images brutes du site. Cette démarche vise à limiter le nombre de survol drone dans les gorges, en particulier en période de quiétude des grands rapaces.

Un atelier de travail avec les organisateurs locaux a permis de définir les pistes de travail (communication, médiation, formation des bénévoles etc...) sur lesquelles les organisateurs et le SGGGA souhaitent un engagement mutuel, dans le but de développer le caractère écoresponsable des manifestations sportives. Une formation des organisateurs impliqués dans l'organisation des épreuves est notamment programmée début 2023. La mise en place d'une écocontribution, la création d'une banque d'images nature sont également en projet.

Gestion activités estivales

1.1.1. Ecogarde



Pour la seconde année consécutive, La DREAL AURA, a subventionné le volet Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Ainsi, le SGGGA a pu maintenir les effectifs de la brigade d'écogardes en 2022 (5 agents saisonniers).

Des interventions ont eu lieu chaque semaine en juillet et Août, sur des secteurs à forte

fréquentation :

- Aux entrées amont et aval de la réserve (à pied et canoë)
- Sur la plage du Louby
- Sur la rivière, en canoë (tronçons Châme/Gournier & Gournier/Sauze)
- Sur les belvédères du Serre de Tourre, Autridge et Ranc Pointu

De plus, afin de renforcer ces effectifs et augmenter la surveillance en journée, un garde de la Réserve a accompagné les écogardes, 3 jours par semaine, sur les descentes en canoë.



1.1.2. Accueil bivouac/animation

En 2022, 10 saisonniers ont été recrutés pour la gestion des deux aires bivouacs et l'accueil des visiteurs. Une limitation à 350 personnes par jour à Gournier et 400 à Gaud, compatible avec un accueil de qualité, a été maintenue sur chaque bivouac, pendant cette période d'ouverture.

Des boissons (jus de fruits, thé et café), ont été proposées pour la troisième année consécutive, ainsi que la location de tentes et matelas, dont le nombre a été doublé.

De plus, le SGGGA a développé un projet d'espace de médiation sur le bivouac de Gournier (le même projet devrait être développé à Gaud en 2023/2024). La conception de cet espace a été confiée au bureau d'étude Biotope. L'espace propose dès la saison 2023 au public un ensemble de panneaux d'information sur le patrimoine naturel et l'histoire des gorges et un

parcours 'pieds nus' pour découvrir la géologie du bassin de l'Ardèche. L'ensemble de la signalétique d'accueil est également actualisée, y compris les aspects réglementaires liées à la RNNGA.

Les panneaux seront produits et installés pour la saison estivale 2023. Ce projet est en particulier financé par une subvention spéciale de la DREAL AURA (15 000 € accordés fin 2021 pour la conception et idem pour la fabrication fin 2022). Le projet global représente un investissement de 43.000 € TTC.

Dans une perspective d'amélioration de l'écoresponsabilité des bivouacs, un projet test d'installation de toilettes sèches et d'économiseurs d'eau (douches programmables) est en cours de développement. Des demandes de subvention ont été formulées en ce sens, auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour un investissement supplémentaire de 20.000 €.

La fin de la saison 2022, aura également été l'occasion de tester la suppression des bacs de déchets afin d'évaluer la faisabilité d'une suppression totale du ramassage des déchets sur les bivouacs pour les prochaines saisons. La mesure a plutôt été bien reçue par le public. Cette démarche écoresponsable vise à sensibiliser les publics au moment de leur réservation et une fois arrivée sur place, sur la question de l'empreinte écologique. Au-delà de la question du retraitement des déchets, leur ramassage nécessite une logistique importante, impliquant de nombreux déplacements en 4x4, du stockage de bennes en bordure de RTGA/RNNGA et l'organisation de tournées de ramassage camions (2 par semaine en été), incompatibles avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre, à l'origine des changements climatiques. Les visiteurs sont invités à laisser leurs déchets organiques dans les composteurs mis à leur disposition et à remporter dans leurs bidons les restes de leurs déchets pour tri à l'arrivée à St Martin d'Ardèche.

Par ailleurs dans la continuité d'une première initiative engagée en 2019, le Département de l'Ardèche a décidé en 2022 d'engager une étude opérationnelle de requalification des bivouacs basée sur la question de la réduction de l'empreinte écologique (énergie, eau, déchets), et de la valorisation du site pour contribuer à la meilleure sensibilisation possible des publics. Les questions de modalités de gestion, d'organisation et d'économie du projet seront également abordées. La Communauté des Communes des gorges de l'Ardèche ainsi que le SGGA sont partenaires techniques et financiers de cette démarche.

Gageons de que cette démarche exemplaire, impulse un nouvel élan collectif, vers une plus grande sobriété !

D. Animation, formation et communication

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche a pour objectif de veiller au développement du tourisme durable, respectueux du maintien de l'équilibre entre fréquentation et préservation des milieux et des patrimoines.

L'éducation à l'environnement des plus jeunes (animation nature auprès des scolaires), la sensibilisation des usagers et la formation de professionnels sont les principaux axes de travail du SGGA pour impulser une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans nos pratiques.

EN 2022, la subvention de la DREAL dédiée à l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) a permis au SGGA de maintenir son action dans ce domaine à travers un appel à projets destiné aux écoles du territoire, doublé d'un programme d'animations nature, également dédié aux scolaires.

1. Appel à projet « École dans la nature, découverte de la biodiversité et éducation en santé-environnement »

Le projet s'est déroulé de septembre 2022 à juin 2023. La dotation de la DREAL a permis de financer les activités préparatoires et les premières séances avec les écoles organisées en 2022.

L'appel à projet du SGGA propose une formule hybride entre sorties découvertes de la nature proches de l'école et la notion « d'école dans la nature » avec un site fixe : « le coin nature » qui devient régulièrement la salle de classe.



Les projets de 4 classes des écoles de **Vallon-Pont-d'Arc (collège)**, **Saint Marcel d'Ardèche (CM1-CM2)**, **Saint Julien de Peyrolas (CP)** et **Saint Montan (du CE1 au CM2)** ont été retenus par le comité de sélection du SGGA (Elus et techniciens)

2. Autres animations pédagogiques

Au-delà de l'offre pédagogique proposée aux 4 classes retenues à l'appel à projet précédemment décrit, le SGGA a encadré 13 séjours avec nuitée d'écoles locales (366 élèves), 2, séjours de 4 nuits et 6 animations pour le centre de loisir de communauté de communes des Gorges de l'Ardèche (135 enfants).

En dehors des écoles du territoire du SGGA, l'équipe d'animateurs a encadré 15 journées avec sur le territoire des gorges de l'Ardèche, 6 séjours à l'espace pédagogique de Gaud, et des centres de loisirs (48 nuitées – 40 enfants)

34 séjours ont été encadrés par les guides nature labélisés, avec nuitée à Gaud (1680 élèves).

Les étudiants de la Licence professionnelle gestion des espaces naturels et de loisirs du CERMOSEM (Université de Grenoble-Alpes) ont été accueillis une journée (mars 2022) au bivouac de Gaud, pour découvrir le fonctionnement de la Réserve naturelle, ENS et N2000, le fonctionnement du SGGA. Ils ont réalisé un cas pratique sur le projet restauration du site de la Chataigneraie (ancien camping) en présence du CD07 (service ENS) et d'un élu de la commune de Labastide de Virac.

3. Animations grand public

Comme chaque année : un programme d'animations gratuites est mis en œuvre tout au long de l'année, hors période estivale, sur l'ensemble du territoire du SGGA, sur plusieurs thématiques.

12 animations ont été menées :

- Participation de 500 personnes à l'ensemble de ces animations
- Les animations sont rapidement complètes (réservation via un logiciel de réservation mis à disposition par l'office de tourisme Pont d'Arc Ardèche).
- Grâce au financement du département de l'Ardèche nous avons pu mixer les animations nature avec activités de pleine nature (encadrement via professionnels)
- En 2022, deux nettoyages des gorges ont été organisés (Avril/Septembre)
- Plusieurs stands pédagogiques ont été tenus à l'occasion d'évènement organisé sur les communes adhérentes : Aiguèze, Saint Martin, Grotte de la Madeleine, St Remèze, festival Aluna et Vallon Pont d'Arc.

4. Formations

Formation CREPS

Dans d'un partenariat signé en 2022 avec le CREPS de Vallon-Pont-d'Arc, le SGGA intervient sur les modules environnement de la plupart des formations diplômantes du CREPS, consacrées aux sports de nature (DE/BPJEPS canyonisme, spéléologie, escalade, kayak, VTT et le BPJEPS activités nautiques)

Les interventions se répartissent en trois grandes thématiques : présentation des outils de protection et de gestion de l'environnement en France, écologie des milieux naturels concernés par l'activité et éducation à l'environnement. Ces interventions couplent présentation magistrale et travaux pratiques.

En contrepartie, les agents du CREPS sont intervenus pour de la formation canoé des agents du SGGA (écogardes), dans le cadre des rencontres concernant l'évolution du label des guides nature des gorges de l'Ardèche.

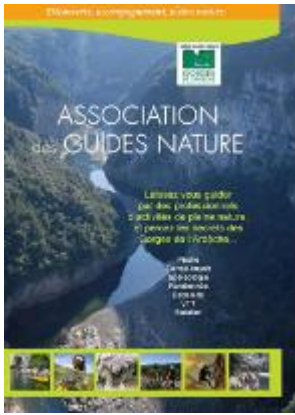
Guides labélisés

Les guides labélisés des gorges de l'Ardèche (professionnels des sports de nature), bénéficient chaque année de formations thématiques sur les milieux naturels et la biodiversité des gorges.

En 2022, trois interventions leur ont été proposées :



- Formation sur les grands prédateurs avec focus sur le loup, le 25 mars 2022, avec l'association FERUS (Denis Doublet), l'OFB 07, Gilbert Cochet et Béatrice Kremer-Cochet.
- Formation sur le jeu de Gaud en avril 2022 (Animateurs SGGA)
- Formation sur les oiseaux, notamment sur les grands rapaces et leur zone de quiétude le 7 avril 2022 (Nicolas Bazin, conservateur adjoint, chargé de mission)



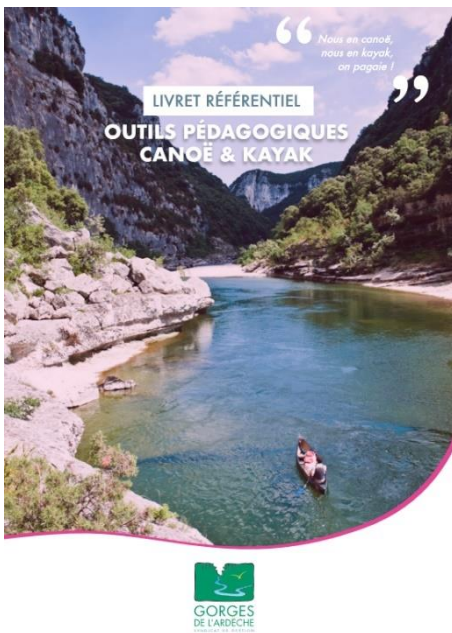
En outre un cycle de rencontres de travail a été initié en 2022 avec l'association des guides nature labélisés et le CREPS, pour contribuer à l'évolution qualitative du label créé il y a 20 ans. Le projet vise notamment à évaluer les attentes du publics et des partenaires et envisager des ajustements, de revoir la charte d'engagement du guide et envisager la labélisation de produits.

Un comité de pilotage a été mis en place (rencontre mensuelle) et chargé :

- D'émettre des propositions sur les améliorations à apporter au label
- De redéfinir les engagements liés à la charte
- Les conditions d'accès au label
- Le processus d'entrée dans le label
- Le suivi et le contrôle de l'usage du label
- L'évaluation et le renouvellement du label

5. Outils pédagogiques

Kits pédagogiques



Suite à la création d'outils pédagogiques en 2019 et 2020, destinés aux moniteurs d'escalade et de spéléologie, le SGGA a finalisé en 2022, l'élaboration d'un outil pédagogique destiné au canoë-kayak, en collaboration avec des professionnels et acteurs de ces disciplines. Cet outil a pour objectifs de présenter les multiples habitats de la rivière et de ses abords, et leur biodiversité.

Ces outils développés par et pour des professionnels sont mis à la disposition des pratiquants sur le site internet du SGGA. Ces kits peuvent être reproduits à volonté par les professionnels (club, moniteurs, brevet d'état...) désireux de se doter de ces outils pour leurs activités.



6. Communication

Médias publics

Plusieurs reportages télévision, radio et presse écrite ont été réalisés cette année pour mettre en valeur le patrimoine naturel des gorges, sensibiliser à sa préservation et valoriser les actions portées par le SGGA en lien avec la réserve naturelle.

Média	Période	Thématique	Intervenants SGGA
France 3	Juillet	AU fil de l'eau	B. Leriche (animateur nature)
France 3	Août	Préservation des gorges de l'Ardèche	F. Cazin (Directeur SGGA) ; V. Orcel (Directeur OT gorges de l'Ardèche)
France 2 (Télématin)	3 épisodes en juillet/août	Actions du SGGA en période estivale (Ecogardes, garderie et suivi scientifique)	Brigade des écogardes N. Bazin (Conservateur Adjoint-Charge de mission) O. Peyronel (Garde-Chargé de mission)
France 5	Juin	Gestion de l'eau	P. Bonnetain (Président) ; F. Cazin (Directeur)
RCF	Vendredi matin en juillet/août	Programmes d'animations nature	Equipe SGGA
France Bleu Drôme/Ardèche	Juillet/août	Couleuvre vipérine, les animaux crépusculaires du Pont D'arc	N. Bazin et O. Peyronel
Articles Dauphiné, Tribune, Midi libre	Année 2022	Sur les différentes actions portées sur la Réserve et sur les animations	Equipe SGGA

Autres médias

Le SGGA a contribué à la réalisation de 4 clips vidéo produits par l'OT des gorges de l'Ardèche intitulé « Academy des gorges », pour informer le public sur l'organisation d'une visite dans les gorges de l'Ardèche et adopter des comportements responsables dans la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche. (Descente des gorges en canoë, l'organisation d'une nuitée en bivouac et les bonnes pratiques.



Ces vidéos sont consultables sur le site internet de l'Office du tourisme et sur celui du SGGA.

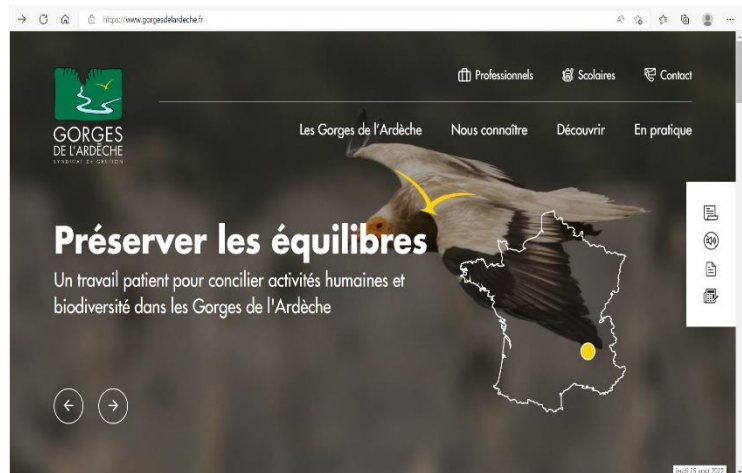
Les outils du SGGA

Le site internet fait peau neuve !

Le SGGA s'est doté d'un nouveau site internet. Les pages sur la réserve ont été réactualisées pour apporter un message clair et concis aux utilisateurs.

En plus d'un descriptif sur la réserve et ses enjeux, les textes réglementaires et la cartes de la réserve sont en consultation.

Un cadre spécifique détaille la gouvernance de la RNN.



La gouvernance de la réserve naturelle nationale



Le conseil scientifique
Botanique, ornithologie, entomologie, mammalogie, pédologie, karstologie et archéologie : aucune question n'est oubliée quand le conseil scientifique se réunit !
Composé de 13 membres experts, c'est un lieu de partage des connaissances et d'étude des projets.
Le conseil intervient aussi dans la conduite et l'évaluation du plan de gestion.

MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le comité consultatif
Il rassemble tous les usagers (administrations, collectivités, propriétaires, usagers, associations et scientifiques) sous la présidence du préfet de l'Ardèche. Il approuve la mise en œuvre du plan de gestion, donne des avis et peut demander des études scientifiques.

Le comité consultatif restreint
Il est sollicité sur les demandes de travaux de faible ampleur, de survol ou de manifestations sportives récurrentes.
Présidé par le sous-préfet de Largentière, il se réunit plusieurs fois par an.

Des actus tous les mois !

Chaque mois est éditée la 'Lettre d'info' du SGGA pour informer les élus, usagers et acteurs du territoires des actualités du Syndicat. Cette lettre est relayée par la presse locale, les réseaux sociaux et le site internet du SGGA.

Une nouvelle expo photo...

Cette année le SGGA a mis à disposition des communes une nouvelle exposition de 60 photographies des gorges de l'Ardèche et des panneaux décrivant les différents habitats naturels qui les composent.

L'ensemble des communes a été informé. 5 communes ont sollicité cette nouvelle exposition.

E. Dérogations, travaux et police

1. Demandes de dérogation de survol

L'article 13 du décret 2018 de la Réserve, « interdit aux aéronefs de survoler la réserve naturelle à une hauteur inférieure à 300m au-dessus du point le plus haut de la ligne de crêtes des falaises ». Le décret prévoit également un régime dérogatoire, par autorisation préfectorale après avis du conseil scientifique de la Réserve.

En 2022, une demande a été déposée. Une autorisation a été accordée pour le Marathon des gorges de l'Ardèche.

2. Demandes de prélèvement et capture

Une demande de capture de chauve-souris a été déposée par l'ONF dans le cadre d'une étude, des chauves-souris forestières menée sur 3 ans, à la fois dans le Gard sur le secteur de la Valbonne et sur le secteur des gorges de l'Ardèche.

Une demande de prélèvement de la faune stygobionte (micro crustacées Bathynellacés) a été formulée par le Dr Philippe Leclerc, biospéléologue pour des prélèvements en cavités et sur des sources présentes dans les gorges.

Tableau de synthèse des autorisations :

Nature des demandes d'autorisation	Porteur de la demande	Avis CS	Avis CC	Autorisation préfectorale	Réalisation en conformité
Demande d'autorisation de survol	VPA Marathon des gorges	favorable	favorable	OUI	OUI
Demande de capture de Chauve-souris	ONF	favorable	favorable	OUI	OUI
Demande de prélèvement de faune stygobionte	Dr P. Leclerc	favorable	favorable	OUI	OUI

3. Missions de police

Tout au long de l'année, des patrouilles de surveillance sont effectuées sur l'ensemble de la Réserve naturelle et ce dispositif est renforcé dès le printemps. En collaboration avec les agents de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et de l'Office National des Forêts (ONF), des patrouilles mixtes en canoë et à pied sont réalisées plusieurs fois par semaine.

Ces surveillances sont organisées la semaine et le week-end (y compris jours fériés) essentiellement très tôt le matin et en soirée, afin de prévenir le bivouac sauvage et les feux éventuels.

Par ailleurs, une collaboration existe avec les gendarmeries de Vallon-Pont-d'Arc et de Bourg-Saint-Andéol pour venir renforcer ce dispositif et intervenir en application de la réglementation portant sur la navigation et à l'interdiction de transport et de consommation d'alcool sur la rivière et aux bivouacs entre le 1 mai et le 30 septembre.

En 2022, 73 missions de garderie ont été menées sur la Réserve et les espaces naturels adjacents dont :

- 13 avec l'OFB 07 et 30
- 3 avec l'ONF 07 et 30
- 4 avec les gendarmeries St-Martin d'Ardèche et Vallon-Pont-D'Arc

5 infractions ont été relevées par timbres-amende, essentiellement pour feux, bivouacs sauvages et stationnements interdits de véhicule dans la réserve.

Après 3 ans d'information auprès des usagers et professionnels sur l'embarquement des chiens sur les canoës, interdits par le décret de novembre 2018, Les agents constatent toujours de nombreuses infractions. Plusieurs cas de chiens morts après passage dans les rapides (choc, noyade, épuisement) sont malheureusement constatés chaque année.

L'appui des professionnels de la location et de l'encadrement serait très apprécié pour la diffusion auprès de la clientèle estivale, des informations relatives à cet aspect réglementaire.

➤ **- Consommation d'alcool**

La consommation d'alcool est toujours fréquente sur la rivière et les bivouacs, en particulier les week-ends. Plusieurs situations de dérangements et de non-respect des usagers sur les bivouacs ont nécessité l'intervention des gardes impliquant parfois l'intervention de la gendarmerie.